



MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE

Délibération N° 2017-50

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-huit heures dix, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :**

Monsieur Georges ROUVIER, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Louis MACHUEL.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Monsieur Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc MILESI  
Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à Madame Dominique BARBA

**Absents non excusés :** Madame Irma MONACO

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc MILESI

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 10    Nombre de membres présents : 09    Nombre de suffrages exprimés : 09  
Pour : 09    Contre : 0    Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL :**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Conformément aux propositions du Centre De Gestion du Var concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à suivre les propositions du Centre de Gestion et, de ce fait, à modifier le tableau des effectifs comme suit, cela à compter du 01 janvier 2018 :

SERVICE ADMINISTRATIF				
GRADE	CATEGO.	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint Administratif territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 7 HEURES
Adjoint administratif territorial	C	1	0	A TEMPS NON COMPLET 29 HEURES
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	0	1	A TEMPS NON COMPLET 29 HEURES
Adjoint administratif territorial	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 28 HEURES
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	0	A TEMPS COMPLET 35 HEURES
Adjoint administratif territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	0	1	A TEMPS COMPLET 35 HEURES
SERVICE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	A TEMPS COMPLET 35 HEURES
Adjoint technique territorial	C	1	1	A TEMPS COMPLET 35 HEURES
Adjoint technique territorial	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 21 H

**Où l'exposé de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Valider** le nouveau tableau des effectifs tel que défini ci-dessus, pour l'année 2017.
- **Valider** la mise en application des nouvelles dispositions à compter du 01 janvier 2018.

Délibération certifiée exécutoire  
 avant transmission en préfecture  
 sous la responsabilité de Monsieur le Maire  
 Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982  
 Transmise le 2017 au représentant de l'Etat  
 Réception en Sous Préfecture le 2017  
 Commune de Châteaudouble, affiché le

Le Maire  
 Georges ROUMIER



Conformément au Code de justice Administrative, un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.